

Epreuve d' Histoire des Arts

Présentation de l'épreuve

L'histoire des arts fait partie des quatre épreuves passées au moment de l'examen du brevet des collèges (français, histoire/géo, maths, histoire des arts) et son **coefficient est de 2**. En revanche, à la différence des trois autres, **l'histoire des arts se passe à l'oral**.

Il s'articule selon trois axes :

-**Une période** le XXe siècle et notre époque en 3e

-**Les thématiques** : **La femme dans l'art & L'art face à la guerre.**

-**Les domaines artistiques**: architecture, urbanisme, arts des jardins, roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre, design, objet d'art, arts populaires, musique vocale, musique instrumentale, technologies de création et de diffusion musicale, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue, peinture, sculpture, dessin, photographie, bande dessinée, cinéma, audiovisuel, vidéo et autres images.

Durant l'année scolaire	L'élève place dans son porte vue « histoire des arts » l'ensemble des documents fournis. Il peut compléter son porte vue par ses expériences personnelles en lien avec la thématique (exposition, film, manifestation artistique...) Il conserve des traces des productions réalisées au cours de l'année qui pourront être présentées le jour de l'épreuve.
Fin avril 8 jours au moins avant l'épreuve.	Validation de la liste Parmi l'ensemble des références vues durant l'année, l'élève en choisit 5 en variant les thématiques (2 minimum) et les domaines artistiques (3 minimum). La liste est validée par le professeur-tuteur.
Fin mai	Le jour de l'épreuve : -10 minutes de préparation L'élève se présente muni de sa convocation et de sa liste validée. Le jury sélectionne une des 5 références et l'élève se rend dans une salle pour préparer son oral. -5 minutes de présentation L'élève présente la référence artistique au jury. S'il a une production personnelle, l'élève la présente dans un 2 nd temps -10 minutes d'entretien Le jury revient sur la référence présentée et ouvre le débat sur les 4 autres références de la liste.

L'évaluation:

Le jury sera constitué de deux enseignants. Ces derniers vous évalueront selon des critères très précis. **L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points, affectée d'un coefficient 2**. La note doit rendre compte des capacités spécifiques du candidat dans le domaine de la communication et de l'échange dialogué.

Le questionnement porte sur l'histoire des arts et non sur une discipline spécifique.

Critères de réussite
Savoir se présenter et introduire le sujet – Je sais adopter une posture correcte face à un jury, à se présenter. – Je sais présenter le sujet traité : amorce du sujet, présentation du contexte historique et artistique.
Savoir s'exprimer et communiquer – Je sais formuler des phrases complexes – Je sais enchaîner ses phrases (pas de « blanc ») – Je connais et maîtrise le vocabulaire spécifique – Je maîtrise ma voix lors d'un exposé à l'oral (diction, volume sonore, expressivité)
Savoir analyser une œuvre – Je sais décrire une œuvre (formes, techniques, usages, signification) – Je sais situer des œuvres dans le temps et dans l'espace (repères historiques, géographiques, culturels) – Je sais faire des rapprochements d'œuvres, citations de références – Je sais argumenter et faire preuve d'esprit critique
Manifester sa curiosité et sa sensibilité à travers des productions artistiques.

Signature des parents: